



Commission Nationale
pour les Réfugiés

CNR

Commission Nationale pour les
Réfugiés « CNR »



**MINISTÈRE
DES FINANCES**

Cellule de Suivi des Projets et Programmes
financés par les bailleurs « CSPP »

RAPPORT DE L'ATELIER DE FORMATION DES UTILISATEURS
proGres V4

Avril 2024

I. INTRODUCTION

Suivant l'ordre de mission n° KIN/CNR/SP/EMM/197/2024, il s'est tenu à Goma, du 11 au 17 avril 2024, dans l'amphithéâtre du Centre de Formation Continue du Nord-Kivu (CFNK en sigle), un atelier de formation des utilisateurs proGres v4.

Cet atelier a été organisé par la Convention de partenariat CSPP-CNR dans le cadre du projet de « *Transfert des Compétences UNHCR vers le Gouvernement via la CNR, sur l'utilisation du système d'enregistrement proGres V4* », avec l'accompagnement financier de la Banque Mondiale.

L'objectif principal dudit atelier consistait à renforcer les capacités des participants dans l'utilisation et l'appropriation du système d'enregistrement proGres v4 pour la gestion des données des personnes en déplacement forcé (demandeurs d'asile, réfugiés et déplacés internes).

Y ont pris part, les délégués de la CNR Kinshasa, Goma et Bukavu.

II. DÉROULEMENT DE L'ATELIER

1. Mots d'ouverture

Après une brève présentation des participants, la parole a été accordée, respectivement à Monsieur **Mr Abdoulaye BARI**, Chef de la sous-délégation du HCR et Monsieur **Félix MUSANGANYA**, Chef d'Antenne CNR Goma, pour leurs mots d'ouverture.

Dans son mot, le Chef de la sous-délégation a rappelé aux participants le but ultime de la formation des utilisateurs proGres v4 qui, selon lui, reste un préalable au processus de transfert de compétences qui consiste à doter la CNR des capacités nécessaires susceptibles de lui permettre de donner dans le délai raisonnable la réponse aux besoins des réfugiés, de manière forte et efficace. Enfin, il a insisté qu'à l'issue de cet atelier qu'un SOP soit élaboré pour faciliter la compréhension sur les actions à mener, et renforcer les mécanismes d'échange sur la documentation.

Le Chef d'Antenne a, quant à lui, salué l'opportunité qui s'offre à la CNR de renforcer les capacités de son personnel intervenant dans la gestion quotidienne des données des réfugiés et demandeurs d'asile, et qui va leur permettre d'améliorer la qualité des données collectées et par la suite, élaborer un SOP sur l'enregistrement et la protection des droits des réfugiés en République Démocratique du Congo. Il a conclu son propos en saluant le partenariat CSPP-CNR qui a permis la tenue des assises lesquelles s'inscrivent dans un contexte crucial de transfert progressif des compétences entre le HCR et la CNR.

2. OBJECTIFS DE L'ATELIER

Ce point a été développé par Monsieur **Kathy KIBONGE** qui a rappelé qu'il s'agit d'identifier, de renforcer les capacités du personnel intervenant dans la gestion quotidienne de données

des réfugiés, améliorer la qualité de données collectées pour différentes catégories, utiliser les SOP sur la documentation mise en place pour avoir la même compréhension sur les actions à mener, et renforcer les mécanismes d'échange et continuer avec les réunions de planification. Cela représente les 4 objectifs ou attentes de la formation.

Après ces interventions, les thématiques suivants ont été abordées :

3. LES GRANDES LIGNES DE LA STRATEGIE NATIONALE

D'ENREGISTREMENT ET DU CODE DE CONDUITE DU HCR.

Ce thème a été présenté, en ligne, par Madame **YAWA SITSOFE Benedicta**.

Dans son intervention, elle a rappelé que les Objectifs de Développement Durable (ODD) constituent le cadre légal et opérationnel qui régit l'enregistrement et l'identité. Il s'agit spécialement de l'ODD 16 point 19 qui vise à garantir à tous une identité juridique grâce à l'enregistrement des naissances. La vision étant de s'assurer que les personnes en déplacement forcé et à risque d'apatridie en RDC sont incluses dans le système national de statistiques. L'impact de cette stratégie est que les personnes en déplacement forcé vivent dans la paix et la sécurité et qu'elles jouissent de leurs droits sans discrimination.

Pour clore son propos, Mme YAWA a rappelé les actions clés à mener pour l'enregistrement conjoint CNR-HCR du premier semestre 2024 sont :

1. Renforcement des capacités qui consiste à former les utilisateurs proGres v4 ;
2. Enregistrement, vérification et distribution de la documentation.

Le résultat attendu de cette stratégie est que les personnes en déplacement forcé détiennent d'ici l'horizon 2026, les documents d'identité valides.

4. L'EXPLOITATION ET LES ABUS SEXUELS (SEA/EAS)

Madame **Sylvie** (HCR) qui a abordé la thématique, a à son tour, rappelé que ce module était un appel à la vigilance et une exhortation à la prudence pour éviter de ternir l'image des organisations auxquelles nous appartenons, de compromettre notre carrière et de faire du tort à la communauté. Cette présentation était appuyée par une étude des cas dénommée : FRIDA pendant cinq minutes.

5. INTRODUCTION A LA PROTECTION INTERNATIONALE

Cette thématique a été abordée par le Dr. **Jules KATSURANA**, Associate Protection officer UNHCR Goma, qui a dans son intervention structurée sa présentation en quatre points essentiels à savoir : Introduction à la Protection internationale, Le Pacte Mondial sur les réfugiés, le triple nexus et la stratégie Protection 2020-2024.

La première partie a consisté à la définition du concept protection « comme comprenant toutes les activités visant à obtenir le respect intégral des **droits de la personne**, conformément à la lettre et à l'esprit des corpus de droit pertinents, à savoir les droits de l'homme, le droit international humanitaire et le droit des réfugiés ».

La deuxième partie quant à elle, aborde contexte d'élaboration du Pacte mondial dû essentiellement à la complexité de la situation des réfugiés dans le monde : Situation prolongées et souvent dans les pays à faible revenu et qui va conduire le HCR à travailler avec les pays du monde pour élaborer un Pacte Mondial sur les réfugiés en date du 19 sept 2016 (Cfr Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants) et qui sera adopté le 17 décembre 2018.

Le but de ce Pacte est de fournir une base d'un partage prévisible et équilibré de la charge entre les Etats et d'autres parties prenantes concernées par la question des réfugiés.

Le troisième point quant à lui traite le triple Nexus comme étant l'approche qui lie l'aide humanitaire, le développement et la consolidation de la paix. Et en dernier lieu, il a abordé la stratégie de protection 2020-2025.

6. ENREGISTREMENT DES DEMANDEURS D'ASILE, DES REFUGIES A

LA CNR

Monsieur Augustin LUKUKA, chargé de la protection CNR a à son tour articulé sa présentation en deux parties essentielles : il s'agit des grandes lignes sur la procédure individuelle de DSR et la procédure prima facie simplifiée. En outre, il a fait un survol sur la loi portant statut des agents de carrière des services publics de l'Etat et du décret-loi portant code de conduite de l'agent public de l'Etat.

Abordant le premier point, il a rappelé qu'en RDC, la saisine de la DSR se fait devant trois instances (Secrétariat Permanent, Autorités locales ou Antennes provinciales, HCR), physiquement ou par écrit.

S'agissant particulièrement de la **procédure « prima facie »** reconnaissance sur base de liste « DSR simplifiée », il a précisé qu'elle se conçoit dans un contexte d'afflux des demandeurs d'asile et a été institué pour répondre aux failles observées lors de l'arrivée massive des réfugiés rwandais en 1994 dont les conséquences sont ressenties jusqu'aujourd'hui. Cette procédure présente des avantages par rapport à la procédure prima facie standard car elle met au-devant l'autorité locale et les services spécialisés de l'entité qui reçoit. Elle permet d'identifier les personnes éligibles à la protection internationale et d'avoir les données Biodata avant la reconnaissance du statut de réfugié...

Après cette série de présentations, il s'en est suivi une séance des questions-réponses, qui a permis aux participants d'asseoir la matière et d'approfondir leur compréhension grâce aux réponses apportées par les intervenants.

7. LES SOLUTIONS DURABLES

Ce thème a été abordé avec beaucoup de clarté par Monsieur J'aurai MUPEPE, Assistant principal de terrain et monitoring et Monsieur Reginald MPENDWA, Assistant principal de protection et rapatriement/ Goma

8. PARTIE PRATIQUE DE LA FORMATION

Cette partie a été animées par plusieurs intervenants entre autres Messieurs Kathy KIBONGE, Francis MUKINAYI, Jean Jules Ndege de la CNR et Jean Paul BAGUMA du HCR. Les matières ci-dessous ont été abordées :

- Connexion et navigation dans l'interface ;
- Enregistrement dans proGres v4 : réception, groupes et individus ;
- Informations complémentaires, documents et adresses ;
- Fonctionnalités supplémentaires : changement de statut, point focal, etc ;
- Solutions durables : rapatriement volontaire, intégration locale et réinstallation ;
- Processus de rapatriement dans proGres v4 : création de cas, raisons du retour, évaluation du caractère volontaire, etc ;
- Business Process Flow (BPF) et modification du statut du cas ;
- Communication, conseil et référencement ;
- Audit de la base de données proGres v4 et mise en place d'un panel d'audit conjoint ;
- Introduction à Rapp et BIMS.

Quelques exercices pratiques ont été réalisées pour favoriser l'apprentissage des participants.

III. ELABORATION ET PRESENTATION D'UN SOP.

L'atelier a permis l'initiation de l'élaboration d'un Standard Operating Procédure (SOP) sur la l'enregistrement continu pour permettre d'améliorer ou encore standardiser les processus d'enregistrement et documenter les personnes en déplacement forcé.

IV. RESULTATS DE L'ATELIER

L'atelier a été un succès et a atteint ses objectifs. Les participants ont acquis une meilleure compréhension du système proGres V4 et de son utilisation pour l'enregistrement des réfugiés et des demandeurs d'asile.

Ils ont également développé leurs compétences dans la collecte et la gestion des données ainsi que dans la résolution des problèmes spécifiques grâce à l'utilisation de ce logiciel.

Les exercices pratiques ont permis de renforcer les compétences techniques. Il convient de noter que les échanges entre participants ont enrichi les discussions.

V. RECOMMANDATIONS

Quelques recommandations ont été formulées :

- ✓ Poursuivre la sensibilisation des autorités locales et provinciales sur les missions de la CNR et leur partager régulièrement les statistiques publiées des réfugiés via les Antennes provinciales de la CNR ;
- ✓ Partager avec les Antennes provinciales le projet de partenariat entre l'ONIP et la CNR pour leurs contributions éventuelles ;
- ✓ Elaborer un SOP Interne à la CNR pour la dénonciation de cas d'abus sur les réfugiés et aussi entre personnel et mettre en place des gardes fous pour éviter des fausses dénonciations ;
- ✓ Etendre au Nord Kivu l'expérience de SANGE dans la lutte contre les recyclages des réfugiés et collaborer étroitement avec le HCR pour avoir des informations des réfugiés rapatriés dans leurs pays d'origine ;
- ✓ Finaliser le SOP et le diffuser à tous les utilisateurs de proGres v4 ;
- ✓ Mettre en place un système de suivi et d'évaluation de la formation ;
- ✓ Identifier les besoins en formation future et organiser des sessions de renforcement des capacités ;
- ✓ Commencer à alimenter progressivement la base de données tout en veillant à la qualité desdites données ;
- ✓ Continuer à renforcer la collaboration entre la CNR et le HCR dans le domaine de l'enregistrement.

VI. CONCLUSION

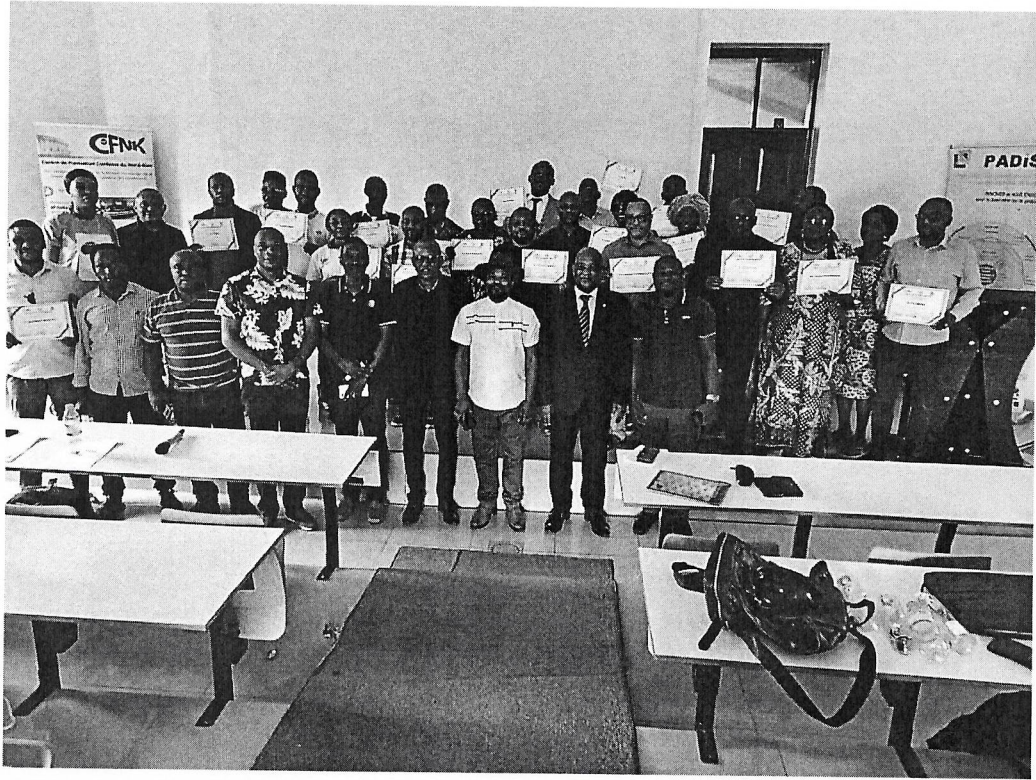
L'atelier de formation des utilisateurs proGres v4 a été une étape importante dans le renforcement des capacités de la CNR dans la gestion des données des réfugiés et des demandeurs d'asile. La collaboration entre la CNR et le HCR dans le domaine de l'enregistrement est essentielle pour garantir la protection et l'assistance des personnes en déplacement forcé.

Il est indispensable de poursuivre les sessions de renforcement des capacités du personnel sous différents formats, pour une meilleure appropriation de l'outil.

Je ne puis terminer ce chapitre sans saluer l'apport du HCR et la bonne collaboration avec l'Antenne de la Cellule de Suivi des Projets et Programmes de Goma qui ont permis la réussite de l'activité.

La clôture de l'atelier a été précédée par la séance de remise de brevets aux participants de Goma et de Bukavu.





Fait à Kinshasa, le 02 mai 2024

Augustin LUKUKA
Directeur de Protection
Chef de Mission